

2020/09
CALENDRIER PAYE Septembre 2020

ACOMPTES

Mois	Constitution des fichiers (applications nationales)	Date de virement	Mois de récupération
sept-20	Mercredi 2 septembre	Jeudi 10 septembre	sept-20
	Vendredi 18 septembre	Lundi 28 septembre	oct-20
	Mercredi 23 septembre	Jeudi 1er octobre	oct-20

PAYE AGAPE privé, EPP privé et AGORA

Mois	Paye	Constitution du fichier PAYE	Date de valeur
sept-20	Paye initiale	Mercredi 26 août	Lundi 28 septembre 2020
	Lauréats concours (au sens de la circulaire de rentrée 2020 p.14 et 15)	Jeudi 3 septembre	
	Paye spécifique de rentrée (relance)	Vendredi 4 septembre	

PAYE AGAPE public, EPP Public et SIRHEN

Mois	Paye	Constitution du fichier PAYE	Date de valeur
sept-20	Paye initiale	Jeudi 27 août	Lundi 28 septembre 2020
	Lauréats concours (au sens de la circulaire de rentrée 2020 p.14 et 15)	Jeudi 3 septembre	
	Paye spécifique de rentrée (relance)	Vendredi 4 septembre	

Remontée des fichiers des mouvements 60 (précomptes pour service non fait) : mercredi 2 septembre 2020

Remarques :

- En raison des accords locaux, les payes spécifiques de relance pourront comporter des prises en charge d'agents nouvellement nommés à la rentrée 2020. Il convient néanmoins de veiller à bloquer les mouvements de paye des personnels titulaires qui ne sont pas associés à des mouvements de prise en charge (à l'exception du mouvement lié au RIB).
- Ces payes initiales ne doivent pas comporter de mouvements de relance pour les agents non titulaires.
- Pour les **contractuels sur poste multiples** : un historique par agent doit être produit indiquant les références de ses différents contrats depuis le début de l'année scolaire en plus de l'avenant ou du nouveau contrat.
- Les **contrats des personnels enseignants** (signés par les deux parties), supports juridiques des mouvements de relance, devront être adressés à la DDFIP Service Liaison Rémunérations, de manière groupée par SIRH et bureau de gestion, le mercredi 7 octobre 2020 au plus tard. Cette transmission s'effectuera en dehors de tout autre envoi de pièces de paye et sera clairement identifiée par une mention explicite sur le document d'accompagnement (enveloppe, bordereau ou chemise). L'ordre de classement de ces contrats devra être identique à celui de la liste collective de certification d'installation transmise à l'appui de la paye de relance du vendredi 4 septembre 2020.